

# feuille de lierre

N° 48 — avril 2009

## ÉDITO

Depuis le début de l'année, le secteur associatif est vivement incité par les pouvoirs publics à procéder à des embauches. Ainsi, c'est un objectif national de trente-deux mille nouvelles embauches en contrats aidés (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi ou Contrats d'Avenir) qui a été fixé pour ce seul premier semestre 2009, soit environ mille trois cents embauches pour la région Picardie.

Or les résultats sont très nettement en deçà des espérances du gouvernement et une circulaire du 5 mars dernier signée par le secrétaire d'État chargé de l'emploi invite les préfets à s'impliquer personnellement dans cette démarche et leur rappelle les différents leviers d'action dont ils disposent à cet effet.

Outre ces contrats aidés, d'autres dispositifs existent également, qui permettent aux structures employeurs de bénéficier d'exonérations de charges, ou d'aides supplémentaires, notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations par, entre autres, l'emploi de personnes handicapées.

C'est donc pour vous apporter, à vous, dirigeant(e)s et bénévoles d'associations employeurs ou en passe de le devenir, une information la plus complète et la plus précise possible que l'O.V.A.C.A.M., maison des associations d'Amiens Métropole, met en place une soirée d'information sur le thème des

### aides à l'emploi accessibles aux associations

le mercredi 6 mai, de 18h à 20h30,

grande salle de conférence de l'espace Dewailly,  
3, place Louis Dewailly à Amiens. L'entrée est gratuite.

Interviendront au cours de cette soirée :

- Mme Véronique THIBAUT, de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- M. Jérôme CORDIER, conseiller au Pôle Emploi Saint-Leu,
- Mlle S. PICOT, conseillère auprès de Cap Emploi,
- M. François LEULIER, chargé de mission au Conseil Régional de Picardie pour le dispositif « Emplois Solidaires »,
- M. Hervé LOTH, directeur de l'O.V.A.C.A.M.

Associativement vôtre,  
Alain MERCKAERT, président de l'O.V.A.C.A.M.

## ÉVÉNEMENT

### À GRIGNOTER SANS MODÉRATION



THÉÂTRE  
PERFORMANCE  
MONTAGE ET INTERMÉDIARISME

Dans le cadre d'Épilogue, l'Espace Picard pour l'Intégration (EPI), l'Office de la Vie Associative et Culturelle d'Amiens Métropole (O.V.A.C.A.M.) et le Centre Interculturel Alco ont le plaisir de vous inviter à la représentation du « spectacle-performance » :

#### CHOCOLAT

le mardi 21 avril à 20h

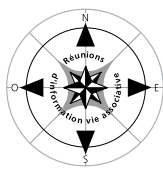
au Centre Culturel Jacques Tati  
rue du 8 mai 1945 à Amiens.

L'intrigue? L'historien Gérard Noiriel présente une conférence sur les discriminations en racontant l'histoire vraie de Rafael Padilla: orphelin né à Cuba en 1864, esclave dans son enfance vend u à un riche propriétaire portugais, il est devenu en France un très célèbre clown: Chocolat, au cirque Médranon au XIX<sup>e</sup> siècle. Tout à coup, surgit ce même clown qui donne sa version des faits. La mise en scène originale permet le mélange des dialogues et d'images d'archives montrant le duo du clown Chocolat et le clown blanc l'Auguste qui ont fait rire les Français des années 1890-1900, au moment où la République se lançait dans l'aventure coloniale.

L'objectif du spectacle est de faire réfléchir sur les stéréotypes et les préjugés, tout en rendant hommage aux artistes issus de l'immigration. Chocolat, un spectacle pour faire fondre le racisme. **ENTRÉE GRATUITE**

Informations et réservations : 03 22 91 92 38  
- [www.epi-centre.org](http://www.epi-centre.org)

## FORMATION



L'O.V.A.C.A.M. poursuit son programme de sessions de formation et de sensibilisation. Après la réunion sur le thème de la buvette, qui a eu lieu à Doullens début avril (nos remerciements à la commune de Doullens pour son accueil), nous donnons rendez-vous aux dirigeants, bénévoles et salariés associatifs **le samedi 16 mai** prochain à Amiens pour une **journée complète** sur le fonctionnement de l'association.

### « ASSOCIATION : CRÉATION, GESTION, ADMINISTRATION, OBLIGATIONS »

Projets associatifs, formalités de déclaration, rédaction des statuts, modifications statutaires, cotisations, recettes d'activité, organes de direction, obligations comptables, intérêt général, reconnaissance d'utilité publique, fiscalité, etc.

Que vous soyez en cours de création d'association ou que vous souhaitiez rafraîchir vos connaissances en matière de gestion associative, cette formation vous concerne !

Attention : le nombre de places étant limité, il est impératif de s'inscrire préalablement à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint !

## AILLEURS



### ● BOURG-EN-BRESSE

De par ses missions et ses activités et en tant que porteur du projet de maison des associations d'Amiens Métropole, l'O.V.A.C.A.M. fait logiquement partie du Réseau National... des Maisons des Associations (bravo ! vous aviez deviné !). Et comme il ne sert à rien de réinventer la roue ou l'eau tiède, il nous a semblé intéressant d'aller regarder ce qui se fait dans des structures similaires à la nôtre, mais ailleurs en France. Ce panorama nous servira, à nous O.V.A.C.A.M. et à vous associations, à ce que nous envisagions ensemble ce qui fera, à plus ou moins court terme, le quotidien de la Maison des Associations d'Amiens Métropole. Ce mois-ci, notre bâton de pèlerin nous a menés jusqu'à Bourg-en-Bresse (40 000 habitants), préfecture du département de l'Ain en région Rhône-Alpes (un peu au-dessous du milieu et complètement à droite sur la carte de France, pour les nuls en géographie).

L'Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations (A.G.L.C.A.) est une association créée en 1966 et riche d'environ 250 associations adhérentes.

Elle a pour but de gérer les locaux à disposition des associations et des familles sur la ville de Bourg-en-Bresse, de mettre à disposition du public un ensemble de services techniques et de favoriser le développement de la vie associative sur le secteur.

Dans ses locaux, l'A.G.L.C.A. propose un ensemble de services aux associations et aux habitants de Bourg-en-Bresse :

- \* Location de salles polyvalentes, bureaux, salles de réunions ou d'activités (en plus des salles mises à disposition par la municipalité) :
- 11 salles de réunion de 15 à 140 places
- 77 bureaux pour les associations et syndicats
- 1 local de répétition pour la musique
- 4 petites salles en pied d'immeuble
- 10 salles polyvalentes de 56 à 140 m<sup>2</sup> avec cuisine équipée dans les quartiers de Bourg pour rencontres familiales ou festives, activités d'associations...

- \* Point DOC (centre de documentation)

- \* Service audio visuel : location de matériel son et vidéo, prestations de sonorisation, de vidéo et de régie, transferts audio et vidéo, studio d'enregistrement et création de sites web

- \* Structure d'appui aux associations : conseils gratuits, formations...

- \* Traitement informatique des paies

- \* Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

- \* Organisation de manifestations (week-end des associations, forums...)

- \* Nombreux autres services pour les associations (boîtes aux lettres, fichier d'environ 800 associations locales, revue de presse, journal, reprographie, etc.).

À noter qu'en plus des associations adhérentes, huit membres de droit siègent à son Assemblée Générale : deux représentants de la ville de Bourg-en-Bresse et un représentant : de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'UDAF, de Bourg Habitat, de l'OPAC de l'Ain, de la Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain et de la Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte.

## VERDURE



### ● PISTE RECYCLABLE

À titre personnel, vous triez vos déchets, vous achetez des ampoules basse consommation, vous ne laissez plus couler l'eau pendant que vous vous brossez les dents, vous éteignez vos appareils électriques au lieu de les mettre en veille... Bref, petit à petit, et presque sans vous en apercevoir, vous devenez éco-responsable dans votre foyer. Mais, avez-vous pensé à faire de même lors des manifestations de vos associations ? Comment ? En achetant des gobelets compostables pour la buvette, en choisissant un site accessible en transport en

commun, en prévoyant des parkings pour vélos, en utilisant pour votre communication du papier recyclé et en minimisant les surfaces imprimées (il n'existe pas encore d'encre « verte » aisément disponible sur notre territoire), en utilisant des produits de saison issus des maraîchers de votre région et de l'agriculture biologique pour confectionner vos repas associatifs, etc. Contraignant, tout cela ? Sans doute un peu. Mais c'est avant tout le fait de remettre en cause ses bonnes vieilles habitudes qui est le plus difficile.

Et certains, dans notre région, ont décidé de franchir le pas. Ainsi, des organisateurs de manifestations sportives se sont d'ores et déjà mis au vert : lors de la Transbaie le 19 avril à Saint-Valery (organisé par Sport et Tourisme en Baie de Somme), lors du National VTT UFOLEP les 16 et 17 mai à Doullens (organisé par l'UFOLEP comité de la Somme avec le RC Doullens) ou encore lors du Raid Nature des Collèges le 10 juin à Ailly-sur-Noye (organisé par l'Union Nationale du Sport scolaire de la Somme). Toutes ces associations s'engagent, notamment, à minimiser l'impact environnemental dans les différentes phases inhérentes à l'organisation de leur manifestation, ou encore à favoriser l'économie locale et les modes de consommation responsable. Et, point non négligeable, ils s'engagent à sensibiliser et impliquer le public au respect de l'environnement, par le tri sélectif ou l'installation de points d'informations sur les actions mises en place lors de la manifestation, etc.

De nombreuses manifestations associatives sont organisées dans la Somme chaque année. Quelles que soient l'ampleur et la typologie de ces manifestations (réderies, spectacles, conférences, expositions, rencontres sportives, etc.), toutes ont un impact sur leur environnement... notre environnement ! Votre association sera-t-elle la dernière à passer au vert ? 2009 sera éco-citoyenne ou ne sera pas.



**O.V.A.C.A.M. Office de la Vie Associative et Culturelle d'Amiens Métropole**  
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499z  
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008  
3, place Louis Dewailly  
BP 40326 - 80003 AMIENS CEDEX 1  
Tél. : 03 22 92 50 59 / Fax : 03 22 92 89 46  
courriel : [contact@ovacam.asso.fr](mailto:contact@ovacam.asso.fr)  
site internet : [www.ovacam.asso.fr](http://www.ovacam.asso.fr)

Directeur de publication : Alain Merckaert  
Rédaction : Hervé Loth, Maud Gillet  
Maquettage : Isabelle Frichteau  
Tirage : 600 exemplaires  
Impression O.V.A.C.A.M.





Office  
de la Vie  
Associative  
et Culturelle  
d'Amiens Métropole



d'Amiens Métropole



L'Office de la Vie Associative et Culturelle d'Amiens Métropole,  
maison des associations d'Amiens Métropole,  
vous convie  
à une soirée d'information sur

## **LES CONTRATS AIDÉS**

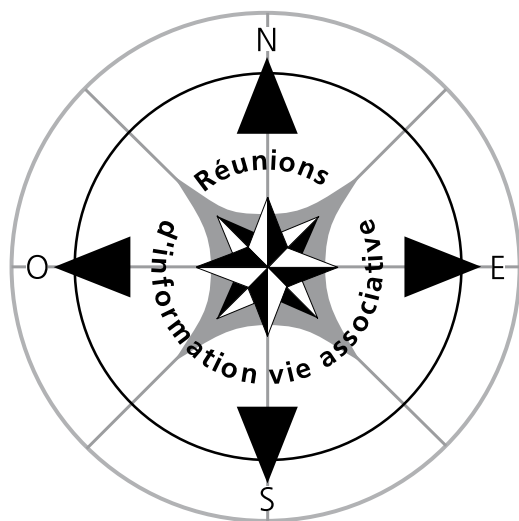
**et les autres aides à l'emploi accessibles aux associations**

**mercredi 6 mai à 18h**  
**grande salle de conférence de l'espace Dewailly**

3, place Louis Dewailly à Amiens  
entrée gratuite



# Réunion d'information



## Vie associative

« ASSOCIATION: CRÉATION, GESTION,  
ADMINISTRATION, OBLIGATIONS »

samedi 16 mai 2009  
9h30/12h30 - 14h/17h

# B

ien souvent, les créateurs, dirigeants ou salariés d'associations, lorsqu'ils développent leurs activités, se posent la question de savoir s'ils sont en conformité avec la réglementation en vigueur. Et ils se heurtent alors à un nombre impressionnant de textes complexes et de procédures obscures qui, s'ils ne les découragent pas totalement, leur donnent l'impression de ne pas être en toute légalité... ce qui est d'ailleurs généralement le cas.

Comme tous les ans, l'O.V.A.C.A.M., avec le soutien financier de la Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative et du Conseil Général de la Somme, met donc en place des sessions de formation/information sur différents thèmes importants touchant à la vie associative.

## « ASSOCIATION: CRÉATION, GESTION, ADMINISTRATION, OBLIGATIONS »

Formalités de déclaration, rédaction des statuts, modifications statutaires, cotisations, recettes d'activité, organes de direction, obligations comptables, intérêt général, reconnaissance d'utilité publique, fiscalité, etc.

Que vous soyez en cours de création d'association ou que vous souhaitiez rafraîchir vos connaissances en matière de gestion associative, cette formation vous concerne !

**samedi 16 mai 2009 de 9h30 à 12h30 ET de 14h à 17h**  
**Espace Dewailly, 3, place Louis Dewailly à Amiens**

*ATTENTION: l'inscription à la formation implique de participer à la session du matin ET à la session de l'après-midi.*

**Formation gratuite pour les dirigeants, adhérents et salariés d'associations.**

Inscription préalable obligatoire, nombre de places limité (voir bulletin d'inscription ci-contre à remplir, détacher et nous retourner)



# Bulletin d'inscription

(un seul par personne - merci de faire des photocopies en cas d'inscriptions multiples)

ASSOCIATION: .....

ADRESSE: .....

.....

CODE POSTAL: ..... VILLE: .....

NOM: ..... PRÉNOM: .....

FONCTION: .....

TÉLÉPHONE (où joindre la personne): .....

COURRIEL: .....

**Je m'inscris à la réunion d'information suivante :**

« ASSOCIATION: CRÉATION, GESTION,  
ADMINISTRATION, OBLIGATIONS »

**samedi 16 mai de 9h30 à 12h30 ET de 14h à 17h  
Espace Dewailly, 3, place Louis Dewailly à Amiens**

**L'inscription à ces formations vaut engagement à les suivre.**

**Date et signature,**

**À retourner à l'O.V.A.C.A.M. BP 40326, 80003 Amiens cedex 1 ou par fax au 0322928946  
ou par courriel: [contact@ovacam.asso.fr](mailto:contact@ovacam.asso.fr)**

les informations personnelles recueillies par le biais de ce formulaire ne serviront que dans le cadre de notre programme de formation et ne seront transmises à aucun organisme extérieur à l'O.V.A.C.A.M. - conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces informations de nos fichiers.

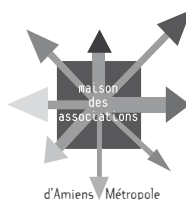
## Office de la Vie Associative et Culturelle d'Amiens Métropole



Situé en plein centre-ville d'Amiens, dans le cloître de l'ancienne abbaye Saint-Jean des Prémontrés, l'O.V.A.C.A.M. est une association "loi 1901". Sa particularité est d'être une association d'associations, quels que soient leurs secteurs d'activités.

C'est ainsi que, depuis plus de 35 ans, l'O.V.A.C.A.M. fait le lien entre les associations d'Amiens, de la Métropole et du département de la Somme, en leur apportant services, aide technique et soutien logistique.

L'Office a le souci d'être à l'écoute de la société qui l'entoure et de permettre à tous et à chacun d'agir sur son cadre de vie (culture, santé, social, formation, environnement, etc.).



**O.V.A.C.A.M.**

**3, place Louis Dewailly**

**BP 40326, 80003 Amiens cedex 1**

**Tél. : 03 22 92 50 59 / fax : 03 22 92 89 46**

**courriel : [contact@ovacam.asso.fr](mailto:contact@ovacam.asso.fr)**

**site internet : [www.ovacam.asso.fr](http://www.ovacam.asso.fr)**

